

## Démarches d'immigration des chercheurs : visa et titre de séjour (préfecture, OFII)

### Chercheurs **NON** ressortissants de l'Union Européenne (U.E.) ou de l'Espace Economique Européen (E.E.E.)

Le Bureau d'Accueil International (B.A.I.) de l'Université du Mans vous accompagne dans vos démarches.

1

### Fiche d'information pour une première demande ou un renouvellement de titre de séjour PASSEPORT TALENT CHERCHEUR - Préfecture

Les chercheurs qui résident dans un autre département que la Sarthe doivent s'adresser à la préfecture du département de résidence.

L'information ci-dessus concerne également les chercheurs de l'Université du Mans qui résident en Mayenne.

### Conditions pour demander un titre de séjour passeport talent chercheur en préfecture

[Texte de référence 1](#) onglet "chercheur"

[Texte de référence 2](#) onglet "chercheur"

### Démarches pour l'obtention du titre de séjour passeport talent chercheur pour un chercheur qui réside en Sarthe

**Pour une première demande de titre de séjour passeport talent chercheur :** votre **visa est valable trois mois et ne vaut pas titre de séjour**. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez aller en préfecture pour demander votre carte de séjour pluriannuelle passeport talent chercheur. Elle est valable pour une durée identique à celle de la convention d'accueil, dans une limite de 4 ans. Elle est renouvelable. Vous n'êtes pas concerné par les formalités d'enregistrement auprès de l'OFII, ni par le contrôle médical et le certificat médical OFII (qui ne concernent plus les chercheurs depuis août 2014, ni les étudiants depuis le 01/01/2017).

**Pour une demande de renouvellement de titre de séjour passeport talent chercheur :** vous êtes bénéficiaire d'une (nouvelle) convention d'accueil ou d'une attestation Pôle Emploi si vous avez été involontairement privé d'emploi (fin de contrat par exemple-voir plus loin), vous devez aller en préfecture pour demander votre carte de séjour pluriannuelle passeport talent chercheur. Le rendez-vous doit avoir lieu dans les **2 mois précédant la date d'expiration (fin de validité)** d'un Visa Long Séjour qui vaut Titre de Séjour **ou** d'une carte de séjour pluriannuelle passeport talent chercheur.

## Retirer une convocation pour un futur rendez-vous au pré-accueil étrangers de la Préfecture de la Sarthe

- Plan d'accès et horaires : <http://www.sarthe.gouv.fr/coordonnees-horaires-acces-a1.html>
- Prenez un ticket porte 12 au rez-de-chaussée de la préfecture
- Patientez dans la salle d'attente jusqu'à ce qu'un agent du pré-accueil étrangers appelle votre numéro de ticket
- Retirer la convocation pour un rendez-vous ou pour prendre toutes les informations utiles. Le rendez-vous se déroule ultérieurement (quelques semaines après) au bureau du droit au séjour.

## Préparez votre dossier de demande du titre de séjour "passeport talent chercheur"

[Liste informelle des documents à fournir](#) (pour information)

La liste qu'il faudra prendre en considération sera celle délivrée pour votre situation personnelle par la préfecture.

## Le rendez-vous en préfecture pour déposer votre dossier

- Plan d'accès : <http://www.sarthe.gouv.fr/coordonnees-horaires-acces-a1.html>
- Présentez-vous avant l'heure au rendez-vous muni(e) d'une version papier de votre convocation et de tous les documents demandés.
- Patientez dans la salle d'attente située en face de la porte 15, au rez-de-chaussée de la préfecture, jusqu'à ce qu'un agent du bureau du droit au séjour vienne vous chercher
- Attention : tout retard supérieur à 5 minutes entraîne l'annulation du rendez-vous.
- Le rendez-vous dure 15 minutes maximum.
- **Présentez - en 2 dossiers séparés - les documents originaux et TOUTES les photocopies des documents demandés, dans l'ordre de la liste.**
- Dans un premier temps, le jour du dépôt du dossier, vous obtenez un **récépissé de demande de carte de séjour**\*

\*Si vous déposez votre **première demande de titre de séjour** :

- Le **visa passeport talent chercheur** vous permet d'entrer et sortir librement de l'espace Schengen pendant les trois premiers mois qui suivent votre entrée en France. Au-delà, vous devrez être en possession de votre carte de séjour pour voyager hors de France.
- Un **récépissé de première demande de titre de séjour ne vous autorise pas** à revenir en France si vous quittez le territoire sans le titre de séjour passeport talent chercheur.

\*Si vous déposez une **demande de renouvellement de titre de séjour**, le **récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour vous autorise** à revenir en France si vous quittez le territoire sans le titre de séjour passeport talent chercheur.

Dans tous les cas, vous pouvez librement exercer l'activité professionnelle prévue par votre convention d'accueil sans demander l'accord préalable de la [direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi](#) (Direccte).

- La préfecture peut vous réclamer des documents complémentaires. Vous devez les envoyer par courrier postal ou les déposer le plus rapidement possible dans la boîte aux lettres à la grille de la préfecture (en veillant à ce que les documents soient bien identifiés avec votre n° AGDREF).

## Après le rendez-vous en préfecture

- Il y a des délais incompressibles d'instruction du dossier, de fabrication, de livraison puis d'enregistrement du titre de séjour.

- Après un délai minimum d'un mois et demi après avoir déposé un dossier COMPLET en préfecture, la préfecture vous adresse un courrier postal vous informant que vous pouvez retirer, au pré-accueil étrangers de la préfecture, votre [carte de séjour pluriannuelle passeport talent chercheur](#).

## Retrait de la carte de séjour passeport talent chercheur en préfecture

- Muni(e) de votre courrier de la préfecture, de votre passeport et du justificatif d'acquittement du droit de timbre et de la taxe, vous vous présentez à la préfecture, au pré-accueil étrangers porte 12 et prenez un ticket à la borne : bouton R "remise de titres".

- La délivrance de la carte de séjour passeport talent chercheur est payante. Vous devez payer une taxe et un droit de timbre de 269 € par timbres fiscaux ordinaires à se procurer dans un bureau de tabac ou dans une administration (centre des finances publiques ou trésorerie).

**Ne pas confondre les timbres fiscaux ordinaires avec les timbres amendes.**

**Les préfectures n'acceptent pas les timbres dématérialisés achetés sur le site [www.timbresofii.fr](http://www.timbresofii.fr) pour le renouvellement d'un titre de séjour.**

3

## Séjour de votre famille : passeport talent famille

### [Texte de référence](#)

Les conjoints et les enfants mineurs du détenteur d'un VLS-TS passeport talent chercheur ou d'un titre de séjour passeport talent chercheur peuvent bénéficier de la [procédure simplifiée "famille accompagnante"](#) (et rejoindre la France sans faire une procédure de regroupement familial).

Votre conjoint(e) peut vivre et travailler en France pendant toute la durée de validité de votre convention d'accueil.

## Vous êtes involontairement privé d'emploi (fin du contrat lié à votre recherche)

La loi du 07/03/2016, relative à l'entrée, au séjour et au travail des étrangers en France et le décret pris pour son application, entrée en vigueur le 1er/11/2016, indique dans son article L. 313-2 du CESEDA que **lorsqu'un étranger bénéficiaire de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention "passeport talent" et exerçant une activité salariée** prévue aux 1°, 2° et 4° du présent article **se trouve involontairement privé d'emploi à la date du renouvellement de sa carte**, celle-ci **est renouvelée pour une durée équivalente à celle des droits qu'il a acquis à l'allocation d'assurance** mentionnée à l'article L. 5422-1 du code du travail.

A la fin de votre contrat:

- le gestionnaire de votre contrat de travail doit vous fournir les documents suivants :

1. [Certificat de travail](#)
2. [Reçu pour solde de tout compte](#)
3. [Attestation Pôle emploi \(ex-attestation Assedic\)](#)

- Vous vous inscrivez comme demandeur d'emploi sur le [site Internet de pôle emploi](#) au plus tard le lendemain du dernier jour du contrat de travail. Vous obtenez une "attestation pôle emploi" que vous présentez à votre

rendez-vous en préfecture. Ce document permet d'obtenir la carte de séjour pluriannuelle portant la mention "passeport talent chercheur" pour une durée équivalente à celle des droits acquis à l'allocation d'assurance chômage. Vous pouvez poursuivre vos travaux de recherche et/ou votre recherche d'emploi.

## Situations particulières et demande d'informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires et les situations particulières, vous êtes invité à vous renseigner directement en préfecture.